

## **GUIDE AU CONCOURS CERLOGNE ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022**

La participation au Concours Cerlogne implique un travail collectif étalé sur l'ensemble de l'année scolaire, permettant d'éveiller les élèves au francoprovençal et de les amener à approfondir les nombreux points du thème selon une approche interdisciplinaire qui facilite la création de liens, ainsi que le transfert de connaissances et d'habiletés entre les disciplines du curriculum. Les résultats de ce travail doivent être présentés sous la forme d'un dossier qui devra impérativement être remis au BREL (16, rue Croix-de-Ville – Aoste) avant le **29 avril 2022**, accompagné d'un **rapport sur le travail** de recherche

Les résultats du travail de recherche doivent être présentés sous la forme d'un dossier qui peut prendre la forme d'albums classiques (format 30x25 cm) ou de moyens audiovisuels (CDROM, DVD, Power Point...). Nous vous demandons de ne pas transmettre ces travaux par courriel mais d'utiliser WE TRANSFER ou bien de nous les remettre sur tout autre support, tel que clé USB, DVD, etc.

Les classes ont la possibilité de présenter leur travail sous la forme d'une création artistique de tout type. Cependant, afin de pouvoir être pris en considération par la commission chargée de l'examen des travaux, ces créations devront être documentées à l'intérieur du dossier par le biais, par exemple, de photographies, de vidéos, mais qui n'auront pas à être remis au BREL. Elles seront, bien entendu, exposées le jour de la fête mais devront être directement livrés sur les lieux en prenant contact avec le personnel du BREL.

Nous vous précisons que l'Assessorat des Biens culturels, du Tourisme, des Sports et du Commerce se réserve la **propriété des travaux** présentés à l'occasion du Concours Cerlogne, ainsi que leur éventuelle utilisation dans le cadre de ses activités institutionnelles.